



À l'entrée de la ramification centrale de l'allée des Croisades, on distingue très bien le bord du talus accueillant les jardins et la disposition arrière des habitations. L'entrée d'un chemin piétonnier semi-privé, serpentant à l'arrière des jardins, est indiqué sur le plan de 1976 à cet emplacement.

IVR32\_20195900689NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation